



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50 - TÉLÉCOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE, LE SENATEUR SERGIO PAEZ, A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

New York, le 21 novembre 2002

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de dire la reconnaissance de l'Union interparlementaire à l'Organisation des Nations Unies et à ses Etats membres, qui ont accordé le statut d'observateur à notre organisation. Cette décision marque une étape majeure dans l'évolution des relations entre l'organisation mondiale des parlements nationaux et l'ONU.

Nos deux organisations ont été créées pour promouvoir la paix, la sécurité et le bien-être des nations. L'UIP plonge ses racines dans le mouvement pour la paix de la fin du XIX^{ème} siècle. Elle repose sur un principe simple qui n'a rien perdu de sa validité, l'idée que les problèmes que rencontrent les Etats doivent être réglés par le dialogue et la communication et non par les armes ou la menace de la guerre.

Au fil des années, l'UIP n'a cessé de jouer un rôle discret mais gratifiant de rapprochement entre les peuples. En tant qu'élus, nous sommes particulièrement aptes à contribuer au règlement des problèmes grâce à nos compétences personnelles et à notre pratique parlementaire. Nous réussissons souvent à ouvrir des voies de communication et des perspectives d'entente internationale là où la diplomatie officielle ne peut pas, ou ne souhaite pas, s'impliquer.

L'exercice de la démocratie est sous-tendu par cette notion fondamentale qu'est le respect d'autrui. La vie démocratique exige à la fois le droit d'être différent et l'acceptation de cette différence par tous. Reconnaître et accepter la diversité au lieu de la refuser.

La pratique parlementaire se nourrit de ces différences et en use pour édifier des majorités et forger des accords. Nous, parlementaires, pouvons donc contribuer à créer le consensus national nécessaire à l'action internationale.

Les parlements sont, bien entendu, constitués de majorités et de minorités, de partis au pouvoir et de partis d'opposition et c'est cette tension féconde du débat contradictoire que nous chérissons le plus. Nous goûtons la vivacité et la force de la discussion et nous préférons le dialogue politique au consensus poli. Nous tenons notre mandat de nos électeurs et si nous ne répondons pas à leurs attentes, nous perdons notre siège. Telles sont les règles de la démocratie.

Je dis cela pour souligner que l'Union interparlementaire ne pourra jamais proposer une vision consensuelle sur toutes les questions traitées par les Nations Unies et j'ajoute que cela n'est sans doute pas ce que l'on attend d'elle. Néanmoins, nombreux sont les domaines où l'action de l'UIP peut être utile à l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes témoins d'une évolution capitale des relations internationales qui nous impose de rapprocher les gens ordinaires des instruments de la coopération multilatérale et des forums de négociations internationaux. Dans un monde de communication accélérée, où les grands enjeux nationaux transcendent les frontières nationales, nous n'avons d'autre choix que de contribuer beaucoup plus activement à la coopération internationale.

C'est la raison pour laquelle, il y a deux ans, l'UIP a réuni dans cette salle les Présidents des Parlements du monde entier. Lors d'un Sommet sans précédent, la communauté parlementaire mondiale, au plus haut niveau, s'est engagée à apporter une dimension parlementaire à la coopération internationale.

Dans la déclaration adoptée à cette occasion, il est dit que les parlements incarnent la souveraineté populaire et peuvent, en toute légitimité, contribuer à l'expression de la volonté des peuples dans l'arène internationale. La première étape importante de la longue route qui mène à un ordre international plus démocratique repose sur cette affirmation.

L'Union interparlementaire, la plus ancienne des organisations politiques internationales, a fait oeuvre de pionnier en promouvant la coopération internationale il y a plus d'un siècle. Comme toutes les autres organisations, elle a dû s'adapter à la nouvelle donne mondiale. Plus que toute autre organisation internationale, elle a un rôle moteur à jouer pour rendre la coopération internationale plus démocratique.

Aussi nous réjouissons-nous de la possibilité ainsi offerte de resserrer les liens entre l'ONU et les parlements nationaux à travers l'Union interparlementaire. La Déclaration du Millénaire souligne la nécessité pour l'ONU de renforcer encore sa coopération avec les parlements nationaux dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes.

C'est là un mandat très large à tous points de vue. Il coïncide avec celui de l'UIP, et le dernier rapport du Secrétaire général sur la coopération entre nos deux organisations donne de nombreux exemples d'appui concret apporté par l'UIP à l'Organisation des Nations Unies dans tous ces domaines.

En tant que démocrate, je tiens à souligner la contribution insigne que l'UIP peut apporter à la promotion de la démocratie. Notre organisation a une vision globale de la démocratie. Elle y voit à la fois un idéal à atteindre et un système de gouvernement. La démocratie tend à défendre et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux des individus et, à ce titre, elle est intimement liée au développement et à la justice sociale. Elle permet en outre la participation populaire à la gestion de la chose publique. Toute démocratie authentique a besoin d'institutions démocratiques qui respectent la primauté du droit et protègent les droits de l'homme. L'UIP entend promouvoir un mouvement vers des valeurs démocratiques reconnues internationalement et c'est dans cet esprit qu'elle a adopté, en 1997, une déclaration universelle sur la démocratie qui pose les principes fondamentaux de la démocratie et décrit les éléments constitutifs d'un gouvernement démocratique et son mode de fonctionnement.

L'action quotidienne de l'Union interparlementaire traduit cette conception de la démocratie. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les institutions démocratiques et les parlements, d'édifier des partenariats entre hommes et femmes dans la vie politique et de défendre les droits de l'homme. Pour les mêmes raisons, nous promouvons le développement, notamment en accompagnant les processus lancés par l'ONU à Monterrey et Johannesburg, et en leur apportant une contribution parlementaire.

Je suggère que nous examinions ensemble les domaines où l'interaction des parlements et de l'ONU revêt une importance et une urgence particulières aujourd'hui. Plus précisément, je vous invite à un dialogue avec l'Union interparlementaire pour déterminer ensemble comment les parlements pourraient, à travers l'Union interparlementaire, contribuer le plus utilement possible au suivi et à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.

L'Union interparlementaire est résolue à ouvrir une nouvelle ère de coopération avec l'Organisation des Nations Unies qui soit mutuellement avantageuse pour les deux organisations. Soyez assurés que la recommandation adressée à l'UIP dans le chapitre de la Déclaration du Millénaire sur le renforcement de l'ONU ne restera pas lettre morte. Elle sera traitée avec le plus grand sérieux par les parlements de l'UIP, en partenariat étroit avec les Membres de l'ONU.